Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS
Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-4100-2019	**Période couverte :**	05-09-2019 au 19-03-2020
Nom de l'intervenant :	Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)			non
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)			50%
Membre responsable du paiement des factures :			

IDENTIFICATION DES PERSONNES

Nom des avocats	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
Prunelle Thibault-Bédard	6 à 14 ans	externe	2267 rue Aylwin, Montréal, Qc, H1W 3C7

Nom des analystes	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
Philip Raphals	15 ans et plus	externe	326, boul. St-Joseph est, suite 100, Montréal, Qc, H2T 1J2

Nom des témoins experts	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	

Nom des coordonnateurs	Expérience[1]	Interne/externe[2]	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

[1] Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

[2] Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sommaire des frais

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-4100-2019	**Période couverte :**	05-09-2019 au 19-03-2020
Nom de l'intervenant :	Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)		

HONORAIRES

Type de ressources	**Heures de préparation et d'audience**		**Honoraires**
	Préparation :	**Audience :**	**(incl. TPS/TVQ admissibles)**
Avocat	19.75		4,314.44 $
	case 1 (réf. case 23)	**case 5** (réf. case 24)	**case 11** (réf. case 27)
Analyste	22.50		5,173.88 $
	case 2 (réf. case 28)	**case 6** (réf. case 29)	**case 12** (réf. case 32)
Témoin expert			
	case 3 (réf. case 33)	**case 7** (réf. case 34)	**case 13** (réf. case 37)
Coordonnateur			
	case 4 (réf. case 38)	**case 8** (réf. case 39)	**case 14** (réf. case 42)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	42.3		9,488.32 $
	case 9 (somme des cases 1 à 4)	**case 10** (somme des cases 5 à 8)	**case 15** (somme des cases 11 à 14)

DÉPENSES

Type de dépenses	**Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)**
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	284.65 $
	case 16 (3% de la case 15)
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	
	case 17 (réf. case 46)
Dépense de traduction	
	case 18 (réf. case 47)
TOTAL DES DÉPENSES	284.65 $
	case 19 (somme des cases 16 à 18)
SÉANCES DE TRAVAIL	
	case 20 (réf. case 48)
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT	9,772.97 $
	case 21 (somme des cases 15, 19 et 20)
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS	
	case 22
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)	

Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-4100-2019		**Période couverte :**	05-09-2019 au 19-03-2020		
Nom de l'intervenant :		Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)					
HONORAIRES							
Type de ressources		**Heures**		**Taux horaire**	**Sous-total**	**TPS/TVQ**	**Total**
		Préparation	**Audience**				
Avocat	Prunelle Thibault-Bédard	19.75		190.00 $	3,752.50 $	561.94 $	4,314.44 $
	Total :	19.75			3,752.50 $	561.94 $	4,314.44 $
		case 23	case 24		case 25	case 26	case 27
Analyste	Philip Raphals	22.50		200.00 $	4,500.00 $	673.88 $	5,173.88 $
	Total :	22.50			4,500.00 $	673.88 $	5,173.88 $
		case 28	case 29		case 30	case 31	case 32
T.É.							
	Total :						
		case 33	case 34		case 35	case 36	case 37
Coor.							
	Total :						
		case 38	case 39		case 40	case 41	case 42
				TOTAL DES HONORAIRES	8,252.50 $	1,235.82 $	9,488.32 $
					case 43	case 44	case 45

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fail l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-4100-2019	**Période couverte :**	05-09-2019 au 19-03-2020
Nom de l'intervenant :	Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)		
Nom des personnes :			

DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT[1]

Transport	**Tarif**	**Nombre de kilomètres**	**Sous-total**	**TPS/TVQ (admissibles)**	**Total**
Automobile	0,470 $/km				
Autobus	classe économique				
Train					
Avion					

Hébergement	**Tarif journalier**	**Nombre de jours**	**Sous-total**	**TPS/TVQ (admissibles)**	**Total**
Région de Montréal (maximum de 165,00 $ par jour avant taxes)					
Région de Québec (maximum de 150,00 $ par jour avant taxes)					
Région de Gatineau (maximum de 135,00 $ par jour avant taxes)					
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 $ par jour avant taxes)					
Hébergement privé (maximum de 95,00 $ par jour)				n/a	
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT					

case 46

DÉPENSES DE TRADUCTION

Traduction	**Tarif**	**Nombre de mots**	**Sous-total**	**TPS/TVQ (admissibles)**	**Total**
Traduction (maximum de 0,25 $/mot)					
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION					

case 47

[1] L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

Régie de l'énergie Québec

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Séances de travail

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-4100-2019	**Période couverte :**	05-09-2019 au 19-03-2020
Nom de l'intervenant :	Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)		

SÉANCES DE TRAVAIL

Date - séance (aaaa/mm/jj)	**Durée** (heures)	**Nom des participants**	**Interne/ externe**[1]	**Sous-total**	**TPS/TVQ** (admissibles)	**Total**
TOTAL DES SÉANCES DE TRAVAIL						

case 48

[1] Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-4100-2019

Nom de l'intervenant : Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ)

Je, soussigné, Prunelle Thibault-Bédard, Avocate , déclare solennement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à 23 mars 2020 ,

le e jour de
jour *mois* *année*

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)

Je, soussigné, , déclare solennement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de , membre du regroupement intervenant;
(nom du membre)
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à ,

le e jour de
jour *mois* *année*

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)